

# Les sénateurs en terminent avec l'affaire Benalla

Après l'audition de vingt-six personnes, la commission d'enquête du Sénat clôt ses travaux le 10 octobre

C'est la fin d'un rendez-vous devenu hebdomadaire que ne regrettera pas Emmanuel Macron. Les auditions de la commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire Benalla, qui ont rythmé comme un mauvais écho la rentrée compliquée du chef de l'Etat, devraient prendre fin cette semaine. Les parlementaires avaient démarré les entretiens le 24 juillet, après les révélations sur les agissements de l'ex-chargé de mission de l'Elysée, accusé d'avoir rudoyé un couple place de la Contrescarpe à Paris en marge du 1<sup>er</sup>-Mai. Après avoir suspendu leurs travaux en août, ils avaient repris leurs investigations en septembre, au grand dam de la Macronie.

C'est Sophie Hatt, directrice des services actifs de la police nationale, qui fermera le bal, mercredi 10 octobre. Elle sera entendue en sa qualité d'ancienne chef du groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR), sous François Hollande. Un témoignage secondaire – elle n'était plus en poste à l'arrivée d'Emmanuel Macron –, qui a davantage valeur d'expertise sur l'organisation de la protection du chef de l'Etat.

Au terme de ces vingt-six auditions, les deux sénateurs, Muriel Jourda (LR, Morbihan) et Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), devront rédiger un rapport sur « les conditions dans lesquelles des personnes n'appartenant pas aux forces de sécurité intérieure ont pu ou peuvent être associées à l'exercice de leurs missions de maintien

de l'ordre et de protection de hautes personnalités ». L'énoncé semble presque restrictif tant les entretiens ont mis au jour de manière plus large une bonne part du fonctionnement de la machine élyséenne.

L'audition du principal intéressé, le 19 septembre, fut sans conteste l'acmé de ces séances parlementaires. Pour la performance du jeune homme d'abord. « *C'était le Festival de Cannes, avec tous les photographes, l'ambiance était impressionnante, et lui, il a déroulé sans une note pendant plus de deux heures, siffle, presque admirative, une sénatrice présente. Il est très malin, manipulateur quand il le faut, mais du coup, ça exclut le scénario du pétage de plomb.* »

## Un rôle flou

La question de son rôle exact dans l'organisation du Palais n'a pas été vraiment tranchée. Si Alexandre Benalla a décliné ses nombreuses casquettes – organisation des déplacements publics et privés du chef de l'Etat, des événements au Château, gestion des cadeaux présidentiels, refonte du service de sécurité de l'Elysée – chacun des intervenants a tenté de minimiser ses prérogatives. Celui qui se prévalait régulièrement du titre de chef de cabinet adjoint (il n'était que chargé de mission en réalité) a été tour à tour ramené au simple rang de « facilitateur » ou d'« interface » entre les différentes forces de sécurité qui composent la garde rapprochée du chef de l'Etat.

## Le Palais du Luxembourg aura davantage ouvert le champ des interrogations qu'apporté de réelles réponses

Mais la somme des témoignages raconte en creux une autre histoire, celle d'un jeune homme qui bénéficiait d'une grande liberté, qui ne rendait aucun compte à son supérieur hiérarchique direct, et qui profitait de son lien direct avec Emmanuel Macron pour s'arroger un certain nombre de passe-droits. Si ce n'est avec la bénédiction du chef de l'Etat, du moins sa grande indulgence.

La question du permis pour son arme symbolise à elle seule la complaisance dont il faisait l'objet. Les sénateurs ne s'y sont pas trompés qui, au fur et mesure des auditions, ont mis l'accent sur ce volet de l'enquête. Attribuée après deux refus par la Préfecture de police de Paris, l'autorisation de porter son Glock a été appuyée par le directeur du cabinet de l'Elysée Patrick Strozda. Si le document indique que c'était dû à ses « missions de sécurité », le principal intéressé, qui dément avoir assuré la protection du chef de l'Etat, a expliqué qu'il s'agissait avant tout de se défendre lui-même. Une version qui n'a pas convaincu les parlementaires.

Les entretiens ont fait apparaître que le jeune homme le portait régulièrement sur lui lors des déplacements privés et publics du chef de l'Etat – sans que les gendarmes ou policiers du service de sécurité soient au courant ou aient leur mot à dire – ce qui sème le doute quant au fait de savoir s'il assurait ou non une fonction officieuse de garde du corps.

C'est le propre de cette commission d'enquête qui aura davantage ouvert le champ des interrogations qu'apporté de réelles réponses sur le mystère Benalla. Certains entretiens ont d'ailleurs été bien plus remarquables par ce que n'ont pas dit les témoins que par la teneur de leurs réponses, souvent cadencées. Ainsi se dégage l'impression que personne n'était réellement « au courant » ou plus certainement que pas grand monde n'était prêt à endosser les responsabilités dans cette affaire. Au premier rang desquels Gérard Collomb, qui a passé son audition à se dédouaner personnellement bien plus qu'à protéger le chef de l'Etat.

## Jeu de défausse

L'organisation des forces de sécurité a également montré ses faiblesses. Le jeu de défausse entre la direction générale de la police nationale et la Préfecture de police de Paris, le rôle ambigu de la réserve citoyenne de la gendarmerie, l'absence de circulation de l'information entre Beauvau et ses hommes sur le terrain...

Autant de non-dits qui ont renforcé l'image d'une crise latente au

sein de la hiérarchie des forces de l'ordre. De ce point de vue, la commission d'enquête devrait dans son rapport final formuler quelques préconisations. Elle devrait aussi rappeler que la sécurité du chef de l'Etat doit être l'affaire de professionnels, issus des rangs de la gendarmerie et de la police, et non la chasse gardée d'une petite équipe privée répondant au seul président.

Où les sénateurs placeront-ils le curseur quant à la dénonciation des nombreux dysfonctionnements qui ont affleuré au fur et à mesure des auditions ? Ce sera l'enjeu des discussions dans les semaines à venir. S'ils ne devraient pas pointer d'éventuels parjures devant la commission (ce qui est passible de poursuites), selon les informations du *Monde*, les parlementaires ne devraient en revanche pas épargner l'Elysée. Mais ils savent par-dessus eux que l'essentiel est en réalité déjà atteint. La crise politique qui secoue la Macronie, et dont l'affaire Benalla est un des éléments déclencheurs, est la plus brillante démonstration des défaillances du dispositif autour du chef de l'Etat.

Les élus ont surtout montré quelle pouvait être l'utilité de la deuxième assemblée parlementaire dont l'existence est souvent remise en question. Le rôle de contre-pouvoir joué dans cette affaire a rappelé les atouts du bicamérisme à ceux enclins à supprimer le Palais du Luxembourg. Les fortes audiences télévisuelles

## LES DATES

18 JUILLET

Révélation des faits par *Le Monde*.

23 JUILLET

La commission des lois du Sénat se dote des prérogatives d'une commission d'enquête.

24 JUILLET

Début des auditions, avec celles de Gérard Collomb, ministre de l'intérieur.

12 SEPTEMBRE

Reprise des auditions, avec François-Xavier Lauch, chef de cabinet de l'Elysée.

19 SEPTEMBRE

Audition d'Alexandre Benalla.

10 OCTOBRE

Dernière audition prévue.

lors de la diffusion des premières auditions ont fait une publicité inattendue aux travaux de la commission. Les sénateurs, s'ils savent que la notoriété sera de courte durée, s'en amusent entre eux, échangeant cette rodomontade : « *Qui imaginait il y a six mois qu'on pouvait être plus populaire que Macron ?* » ■

NICOLAS CHAPUIS